

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/60

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	19

Date de la convocation :	le 23 juin 2017
Date d'affichage :	le 10 juillet 2017

Séance du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin 2017 à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames MERCIER Sophie, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, BERANGER Didier (suppléant), CAMUS Jacques (suppléant), CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, DUPONT Michel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GUESNIER Jean-Noël (arrivée 18h30), LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, TASSIN Jackie et WARIN Gérard (arrivée 18h30).

Absents excusés : Mesdames DECAMP Annick, FOYART Kristine, Messieurs CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrice, DAUSQUE Marcel (représenté par Monsieur BÉRANGER), FORGET Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, GRANIER Jean-Claude (représenté par Monsieur CAMUS), HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, PEYR Patrick

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Redevance Éclairage Public 2017

Vu la CGCT et notamment son article L5212-16,

Vu le règlement de service Éclairage Public du 24 juin 2015,

Considérant qu'il convient de fixer le coût par habitant et le coût par mât pour le calcul de la redevance 2017 pour l'exercice de la compétence optionnelle Éclairage Public,

Monsieur le Président propose de maintenir les montants précédemment fixés par le syndicat Force Énergies à savoir cinq euros par habitant et soixante euros par mât,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

FIXE pour 2017 à cinq euros le coût par habitant et à soixante euros le coût par mât pour le calcul de la redevance Éclairage Public.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

